



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE  
2 38 81 41 17

**ARRETE PREFECTORAL**

***Fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux***

Le Préfet de la Région Centre  
Préfet du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**Vu** le code rural, notamment les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18 et R. 211-5-3 à R.211-5-6 ;

**Vu** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de à la prévention de la délinquance ;

**Vu** le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 mars 2009 portant délégation de signature à M. Michel BERGUE, Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Orléans et Sous-Préfet chargé de la politique de la ville dans le département du Loiret ;

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

**ARRETE**

**Article 1er** : La liste personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural est fixée comme suit :

NOMS	ADRESSE CP VILLE	TELEPHONE	DIPLÔME	TITRE Ou QUALIFICATION	LIEU D'IMPLANTATIO N
BERN Christine	12 rue des Puy Gas 45140 INGRE	02.38.86.71.09		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	12 rue des Puy Gas 45140 INGRE
DA SILVA Luis Mario	17 rue Gambetta 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	06 23 91 26 27	Brevet de Moniteur de Club		17 rue Gambetta 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE
DUPUY Victorien	54 rue Croix Baudu 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	02.38.74.62.61 06.77.90.96.24	Brevet de Moniteur de Club		54 rue Croix Baudu 45140 SAINT-DE- LA RUELLE
PANIE épouse CLERMONT Karine	42 route du Carrouge 45530 VITRY AUX LOGES	02.38.5943.93		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	42 route du Carrouge 45530 VITRY AUX LOGES
PRIEUR Gérard	Rue des Basses Fontaines –RN 157 45130 COULMIERS			Certificat De Capacité Animaux Domestiques	Rue des Basses Fontaines –RN 157 45130 COULMIERS
ROUILLON Pierre	42 lieu-dit « Saumery » 45140 INGRE	06 31 78 90 55	Brevet de Moniteur de Club		42 lieu-dit « Saumery » 45140 INGRE

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, la Directrice Départementale des Services Vétérinaires du Loiret, les Maires et tout agent de la force publique du Département du Loiret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret

Fait à ORLEANS, le - 2 NOV. 2009

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Michel BERGUE